

CGT SUD SANTE

Hôpital Henri MONDOR

POPULATION, USAGERS, PERSONNELS DE L'HOPITAL

Les personnels ouvriers et techniques (ateliers, blanchisseries, magasins, cuisines, ambulanciers etc.) du groupe hospitaliers Henri Mondor, Albert Chennevier s'adressent à l'ensemble de la population, des usagers, et des personnels de l'hôpital pour dénoncer la casse de leur statut et la rétrocession de leurs missions de services Publics vers le privé à but lucratif.

NOUS REFUSONS :

- La suppression de dizaines d'emplois dans nos secteurs
- L'externalisation de l'entretien du patrimoine hospitalier qui entraîne une dégradation et donc des risques de plus en plus importants pour les patients et les personnels

NOUS RAPPELONS :

- Que par le passé des exemples de sous- traitances complètes d'hôpitaux ont eu pour conséquences des accidents graves et des décès (ex : hospices civils de LYON)
- Que l'externalisation au privé coûte plusieurs millions d'euros à la sécurité sociale donc aux contribuables que nous sommes, ce qui n'est pas le cas des services techniques et logistiques du public
- Que le secteur informatique, biomédical, sécurité incendie ont contribué à faire de ces secteurs des activités rentables, grâce à la qualification, les compétences des personnels techniques et ouvriers en internes, leur rapidité d'intervention qui a permis la résolution rapide des problèmes rencontrés.

POUR EXEMPLE : *Une entreprise du privé intervenue sur un secteur de l'hôpital a coupé un câble d'alimentation électrique pendant qu'il effectuait des travaux, plongeant une partie de l'hôpital dans le noir..*

Que ce serait-il passé sans la présence permanente d'agents techniques et ouvriers sur le site 24 heures sur 24, ayant une parfaite connaissance du terrain, de la maintenance et suffisamment qualifiés pour résoudre et réparer rapidement le problème ?

NOUS EXIGEONS :

- **L'ouverture des concours dans toutes les options**
- **Réappropriation du CFTO (centre de formation technique et ouvrière)**
- **Le remplacement des postes vacants postes par postes**
- **Le maintien des installations techniques de pointe (groupes électrogènes, informatique, secteur bio médical, poste électrique haute tension (dialyse etc.)**
- **Non au recrutement en échelle 3, mais recrutement au minimum au 3ème échelon de l'échelle 4**
- **La reconnaissance des qualifications, pas de maîtrise en catégorie C. LE GRADE ATC* (agent technique de coordination catégorie B) doit rester le 1^{er} grade de l'encadrement.**
- **Déroulement de carrières linéaire sans quotas et sans barrages : passage OE (ouvrier d'état → en MO (maître ouvrier) → MOP (maître ouvrier professionnel) → ATC***

Les personnels ouvriers et techniques en grève soutenus par les organisations syndicales CGT et SUD SANTE vous appellent à soutenir massivement leurs actions

Créteil mercredi 25 avril 2007